

### **Quelques exemples de réalisation dans le cadre de l'Agenda 21 du Nord :**

- Intégration des enjeux d'un développement durable dans le plan de formation : plus de 3.000 agents sur 8.500 ont été sensibilisés au développement durable depuis 2002,
- Six conseillers généraux ambassadeurs désignés par le Président du Conseil Général ont pour mission de promouvoir un développement durable à l'externe, sur leur canton et leur arrondissement,
- Mise en place d'équipements destinés à favoriser la biodiversité sur les bâtiments existants (végétalisation, équipement de nichoirs et gîtes à insectes, ...),
- Toutes constructions neuves du Conseil Général du Nord certifiées HQE® (délibération 2006),
- Mise en œuvre d'un Plan de Maîtrise de l'Energie et de l'Eau dans les collèges et les bâtiments départementaux (650 bâtiments, soit 2,5 millions de m<sup>2</sup>) – d'ores et déjà moins 20 % des consommations d'eau et moins 10 % d'énergies depuis 2006,
- 200.000 heures par an d'offre d'insertion générée via la gestion du patrimoine départemental (bâtiment et route),
- Relecture des politiques de soutien aux équipements : Fond d'aménagement du Nord, équipements sportifs, culturels, touristiques..., jardins familiaux/partagés,
- Inscription du développement durable dans le socle de la nouvelle politique contractuelle avec les territoires, au travers d'un cadre de référence départemental de développement durable.